

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR :

**Le projet de règlement numéro 887-22 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant la reconfiguration des zones 204-P et 103, le total de la largeur des entrées charretières résidentielles et l'intégration de fresque municipale**

**ET**

**Le projet de règlement numéro 888-22 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux**

AVIS est donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, lors de sa séance du 13 juin 2022, a adopté les projets de règlement ci-haut mentionnés;

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue **le lundi 11 juillet 2022**, à compter de 18h30, dans la salle du conseil, située au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes s'exprimer à ces sujets;

QUE les objets du règlement **887-22** visent particulièrement les modifications suivantes :

- La reconfiguration des zones 204-P et 103, le total de la largeur des entrées charretières résidentielles et l'intégration de fresque municipale.

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

QUE les objets du règlement **888-22** visent particulièrement :

- D'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

QUE ce projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

QUE ces projets de règlement et l'illustration des zones touchées soient disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h et le vendredi, de 8 h 30 à 12h 30. Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'hôtel de ville, nous vous invitons à communiquer avec les Services techniques au 450-293-7575 afin d'obtenir une copie de ces projets.

Donné à Ange-Gardien, ce 23<sup>e</sup> jour de juin 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

  
Brigitte Vachon